

Les cuisinières et cuisiniers en diététique assument une fonction de spécialiste et de cadre dans le domaine de la cuisine. Ils développent des offres culinaires adaptées à différentes formes d'alimentation et veillent à ce qu'elles soient mises en œuvre de manière professionnelle, en fonction des besoins spécifiques et dans le respect des recommandations nutritionnelles.

Leur domaine d'activité comprend la planification et le pilotage des processus de production diététique, l'approvisionnement en denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers ainsi que la gestion des flux de marchandises, du stockage, de la qualité et des aspects sensoriels des préparations. Ils tiennent compte des exigences nutritionnelles et physiologiques, des prescriptions médicales, des besoins de la clientèle ainsi que des conditions-cadres de l'établissement.



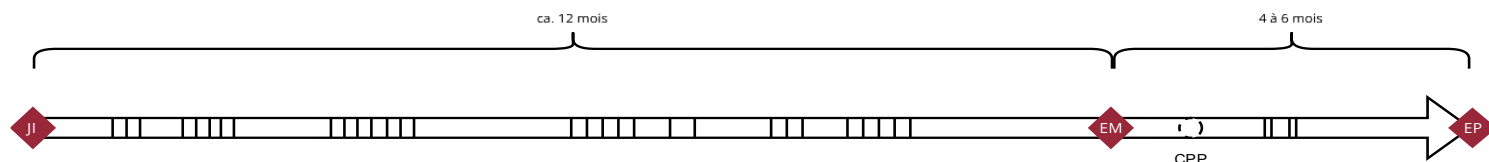
Conditions d'admission à l'examen final :

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de cuisinière ou cuisinier, ou formation équivalente
- Au moins deux ans d'expérience professionnelle en cuisine après la fin de ton apprentissage
- Un niveau C1 dans la langue de formation concernée est recommandé
- Justificatif de la réussite de tous les modules requis ou attestations d'équivalence

Les modules en un coup d'œil :

- Régimes alimentaires basés sur les besoins
- Organisation opérationnelle

Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel :



- JI : Journée d'introduction
- 34 jours de formation
- 4 jours de cours en ligne

- EM : 2 examens de module

- CPP : Cours de préparation pratique
- EP : Examen professionnel

Aperçu des coûts :

	Montant facturé	Subventions de la CCNT	Subvention fédérale	Montant restant
Cours, examens de module inclus	CHF 7'120.00	CHF 2'850.00	CHF 3'560.00	CHF 710.00
Examen professionnel	CHF 2'000.00	CHF 2'000.00	CHF 0.00	CHF 0.00

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi. Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

Informations complémentaires :
(scan or click)

